

Annexe IV.4. – Règlement d'examen

BTS Assurance				Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics habilités)		Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer intégralement le CCF pour ce BTS)		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics non habilités ou établissements privés) Au titre de leur expérience professionnelle Enseignement à distance	
Epreuves	Unité	Coeff.	Crédits européens	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
Epreuve générale E1 - Culture générale et expression	U1	3	16	Ponctuelle écrite	3 heures	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	3 heures
Epreuve générale E2 - Langue vivante étrangère	U2	2	10	CCF 3 situations d'évaluation		CCF 3 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite et orale	Écrit : 2 heures Oral : 20 min + 20 min de préparation
Epreuve professionnelle E3 - Gérer la relation client/prospect dans les activités de l'assureur	U3	4	21	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle orale	40 min + 40 min de préparation
Epreuve professionnelle E4 - Développer le portefeuille et élaborer des solutions d'assurance	U4	4	21	Ponctuelle orale	30 min + 30 min de préparation	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle orale	30 min + 30 min de préparation
Epreuve professionnelle E5 - Suivre les évolutions de l'environnement assurantiel et des contrats du client	U5	5	26	CCF 4 situations (productions écrites)		CCF 4 situations (productions écrites)		Ponctuelle écrite	3 heures
Epreuve professionnelle E6 - Gérer les sinistres et les prestations, proposer des solutions d'accompagnement	U6	5	26	Ponctuelle écrite	4 heures	Ponctuelle écrite	4 heures	Ponctuelle écrite	4 heures
Epreuve facultative EF1 - Langue vivante facultative (1)	UF1 (2)			Ponctuelle orale	15 min + 15 min de préparation	Ponctuelle orale	15 min + 15 min de préparation écrite	Ponctuelle orale	15 min + 15 min de préparation
Epreuve facultative EF2 - Engagement étudiant	UF2 (2)			CCF 1 situation d'évaluation		CCF 1 situation d'évaluation		Ponctuelle orale	20 min

(1) Langues vivantes autorisées : celles de l'arrêté du 8 juillet 2024, article 2, pour lesquelles la région académique organisatrice dispose d'un examinateur compétent (JORF n° 0163 du 10 juillet 2024).

(2) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte.